

AGREMENTS « Intervenants extérieurs bénévoles »

Les sessions d'agrément pour les intervenants extérieurs bénévoles se déroulent ainsi :

- une partie théorique valable **pour toutes les activités** à encadrement renforcé (natation, ski, VTT cyclisme sur route, kayak, escalade). Cette partie théorique est valable 5 ans.
- une partie pratique valable **pour chaque activité** à encadrement renforcé.

Conditions de participation à l'agrément :

a) les personnes se présentant à l'agrément ne doivent pas avoir d'inscription au FIJAISV (Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes).

b) **En tant que personne agréée**, vous interviendrez dans le cadre des enseignements ; ceci implique notamment un devoir de strict neutralité (article 11 de la Charte de la Laïcité) : les personnels ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses.

Condition d'obtention de l'agrément :

Pour être agréé, il faut avoir participé à UNE session théorique et à UNE session pratique correspondante à l'activité que vous souhaitez encadrer. Pour encadrer une seconde activité, il suffit simplement de participer à la session pratique correspondante.

La participation aux deux sessions n'entraîne pas systématiquement l'obtention de l'agrément.

Pour vous inscrire à la session théorique et à la session pratique de votre choix, il vous suffit de vous connecter au lien suivant :

<https://framaforms.org/sessions-dagrement-theorie-et-pratique-2025-2026-departement-de-lain-1679390811>

Inscriptions jusqu'au mardi 18 novembre dernier délai.

Voici quelques précisions à lire attentivement :

Partie théorique	Cette partie consiste à vous communiquer des informations (règlementaires, organisationnelles, logistiques...) concernant les activités à encadrement renforcé. Aucun matériel n'est nécessaire.
Partie pratique natation	Programme : travail en piscine (ateliers + tests). Conditions nécessaires : savoir nager et être à l'aise dans l'eau. Tests exigés : entrer en eau profonde (sauter ou plonger), nager pendant 2 min et accomplir au moins 50 m, avec un passage en nage dorsale ; aller chercher un objet immergé à 1,80 m environ. Matériel à prévoir : maillot de bain, serviette, gel douche.
Partie pratique VTT, cyclisme sur route	Programme : travail en extérieur incluant des situations de cyclisme sur route et de VTT. Conditions nécessaires : avoir un minimum de pratique. Matériel à prévoir : l'organisation de cette session étant basée sur un déplacement sur route et sur un travail en VTT, il est nécessaire d'apporter : <ul style="list-style-type: none">- Un VTT ou un VTC (vélo de route interdit) en bon état.- Un casque (obligatoire).- Une tenue pour pratiquer l'activité.- Un gilet de sécurité.
Partie pratique escalade	Programme : jeux d'escalade sans matériel jusqu'à 2m50, apprendre en sécurité les manipulations d'assurage (savoir utiliser un yoyo), apprendre à s'équiper (enfiler un baudrier, faire un nœud d'encordement en 8), connaître les différents rôles dans une cordée (grimpeur/assureur /conscience), grimper en cordée de 3 en toute sécurité. Conditions nécessaires : il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué l'activité car l'agrément consiste à apprendre à assurer des élèves. Matériel à prévoir : il est nécessaire de s'équiper d'une paire de baskets d'intérieur et d'une tenue sportive souple et pas trop ample.

Bien sportivement.